



**Communauté de communes des  
Cévennes au Mont Lozère**

En mairie, 48220 – Saint Maurice de Ventalon  
tél : 04 66 32 93 30 ; fax : 04 66 45 85 76  
[cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr](mailto:cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr)

## COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 septembre 2015 Salle du conseil, Le Pont de Montvert

En préambule à la séance, une présentation du service « Accueil de population » par Sylvain LHUILLIER de l'Association Territoriale Causses Cévennes (ATCC) a été organisée.

Le phénomène de mobilité en France est un atout pour nos territoires ruraux et à l'exemple du Massif Central ou du Limousin qui se sont déjà organisés pour l'accueil de nouvelles populations, il est essentiel pour nos territoires d'en faire de même.

La politique d'accueil de population ne concerne pas que les nouveaux arrivants, mais également leur maintien. Pour cela, un accompagnement des candidats à l'installation est indispensable afin d'éviter les déceptions. Déceptions qui peuvent faire suite à un enjolivement de la réalité du terrain et principalement sur les conditions de desserte en réseaux routiers, transports en commun ou accès numérique, offres d'emplois restreintes ...

L'ATCC travaille sur une culture de l'accueil avec la mise en place d'une information à la population locale, des plaquettes, guides et DVD sur les retours d'expériences. Pour parfaire l'accueil, un pot d'accueil des nouveaux arrivants peut être organisé annuellement dans les communes ou à l'échelle communautaire. Lors de cette rencontre, les nouveaux arrivants sont mis en relation avec les acteurs économiques et associatifs locaux. Autre support technique, la plateforme [espacecevennes.com](http://espacecevennes.com) qui présente les logements vacants à destination des locataires. Elle est alimentée par les municipalités, les propriétaires bailleurs et est mise à jour mensuellement.

Enfin, de nouvelles orientations sont étudiées comme la promotion du territoire dans les salons nationaux ou le relais d'action locale où les habitants présentent leur territoire historique, environnemental, économique, associatif...

### Titulaires présents :

**Fraissinet de Lozère :** Jean Pierre ALLIER ; Yves COMMANDRÉ ; Dominique MOLINES

**Le Pont de Montvert :** François FOLCHER ; Frédéric FOLCHER ; Stéphane MAURIN

**St Andréol de Clerguemort :** Camille LECAT ; Jean Claude DAUTRY

**St Frézal de Ventalon :** Alain VENTURA ; Jacques HUGON ; Murielle DE GAUDEMONT-LANDAIS

**St Maurice de Ventalon :** Jean Paul VELAY ; Michel RIOU

Titulaire absent ayant donné procuration : Véronique NUNGE a donné procuration à Camille LECAT

Excusés : Alain JAFFARD ; Gilbert ROURE

Autres personnes présentes à la réunion : Mme et Mrs les conseillers municipaux de Vialas

Stéphane MAURIN a été nommé secrétaire de séance.

M. le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer.

### Approbation du compte-rendu du 25 juin 2015

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR :

#### **1. GIE Produits Fermiers du Ventalon : Sollicitation de la CCCML – rapporteur Jean Paul VELAY**

Jean Paul VELAY présente le courrier du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) du Ventalon. Suite à la mise en vente des « Bastides » - commune de St Maurice de Ventalon, et pour ne pas perdre leur point de vente des producteurs, le GIE demande à la communauté de communes de porter l'acquisition d'un local pour leur mettre à disposition et maintenir ce point de vente de producteurs sur les lieux.

Après sa rencontre avec Yvette, il en ressort que le GIE voit un projet sur l'ensemble du bâtiment pour la CCCML qui leur inclurait un espace élargi à d'autres producteurs locaux. Il rappelle que la CCCML avait envisagé un projet similaire sur la Croix de Berthel.

Après en avoir débattu, le conseil charge Jean Paul VELAY de rester vigilant sur la mise en vente en cours d'un montant de 370 000 €. Suivant l'avancement des investisseurs, un droit de préemption ou une ZAD pourraient être

envisagés pour laisser le temps à la communauté de communes de s'organiser. La communauté de communes informera par courrier le GIE que ce projet est en cours de réflexion et à l'étude du conseil. Le point est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

## **2. Contrat Educatif Local : Demande de subvention Drac et DDCSPP – rapporteur Jean Pierre ALLIER**

Le Président rappelle que pour soutenir les associations dans la gestion de leur trésorerie, la CCCML perçoit les subventions relatives au contrat éducatif local de la DDCSPP et la DRAC, puis les reverse aux associations. Suite à la notification des subventions CEL 2014/2015 accordées par la DDCSPP et la DRAC, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la perception et le reversement des subventions comme suit :

Association	Activité	N° action	DDCSPP	Drac
La gym vous va si bien	Activité gym/expression	1	100.00	
Ape St Frézal	Atelier artistique périscolaire	4		600.00
Association Epi de Mains	Éducation citoyenne	7	80.00	
	Lecture/Écriture textes en jeux	8	80.00	
Association les Accrochés	Escalade	13	400.00	
Association Trait d'Union	Séjour glisse dans le Cantal	15	400.00	
	Séjour équitation	16	400.00	
	Séjour multisports	17	300.00	
	Animations Arts du cirque	21	200.00	
	Animations lecture	22	150.00	200.00
Association la Clède des chants	Percussions symphoniques	18	100.00	

**14 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **3. Ligne de Trésorerie : Renouvellement – rapporteur Jean Pierre ALLIER**

La ligne de trésorerie de la communauté de communes arrive à échéance au mois d'octobre. Les opérations d'investissements n'étant pas terminées, il est proposé au conseil de renouveler cette ligne de trésorerie d'un montant de 500 000.00 € pour un an.

**14 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **4. Contrat Territorial Lozère 2020 : Fiches projets – rapporteur Jean Pierre ALLIER**

Le Président indique au Conseil Communautaire que le Département de la Lozère a lancé une démarche de contractualisation avec les collectivités locales de son territoire. Cette contractualisation déterminera en particulier les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissement portés par la collectivité sur la période 2015-2017. Afin de rédiger ce contrat, la collectivité doit proposer les projets d'investissements qu'elle souhaite porter en maîtrise d'ouvrage et la demande de subvention au Département de la Lozère qui leur correspond.

Il est proposé au conseil d'approuver les projets inscrits dans le tableau ci-dessous :

Nom du projet	Montant des travaux HT	Subvention du Département sollicitée	Date de réalisation
Réhabilitation de la cure du Pont de Montvert	514 247.00	82 279.52	2015/2017
Zae de Masméjean - 2° tranche	60 000.00	14 400.00	2015/2016
Réhabilitation du presbytère de Fraissinet de Lozère	300 000.00	120 000.00	2015/2017
Construction local économique à St Frézal de Ventalon	280 000.00	28 000.00	2016/2017
Construction crèche à Pont de Montvert	15 000.00	6 000.00	2016/2017

**14 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **5. Régime indemnitaire : Modification – rapporteur Jean Pierre ALLIER**

Le Président propose à l'assemblée de compléter le régime indemnitaire acté en date du 26 septembre 2007 modifié, au profit des fonctionnaires titulaires, stagiaires et des agents non titulaires, comme suit :

### Modalités de maintien et suppression du régime indemnitaire :

En ce qui concerne les modalités de maintien ou de suppression du régime indemnitaire et notamment pour le cas des agents momentanément indisponibles (congé maternité et d'adoption, accident de service, congé de maladie ordinaire, de longue maladie, de longue durée, de maladie grave ou survenue dans l'exercice des fonctions), la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère versera les primes et indemnités jusqu'à ce que l'agent soit placé en demi-traitement ou sans traitement.

**14 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **6. Construction d'une caserne de gendarmerie : Avenant n°1 au lot 8 – Menuiserie bois – rapporteur Jean Pierre**

## **ALLIER**

Le Président rappelle que le lot 8 - Menuiseries bois est attribué à Atelier Design du Bois & Dérivés – 48000 MENDE. Il présente la nécessité d'établir un avenant pour un nouveau prix global et forfaitaire qui résulte d'une addition et soustraction de prestations, modifiant le marché initial.

**14 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **7. Local économique de St Frézal de Ventalon : Convention de mise à disposition, sollicitation de financement – rapporteur Alain VENTURA**

Le Vice-président présente la demande de deux porteurs de projets pour la construction d'un local à vocation économique sur la commune de St Frézal de Ventalon.

Ce projet pourrait s'inscrire dans l'accueil de nouvelles activités économiques sur le territoire. Il serait un véritable atout en termes de relations humaines et de soutien aux jeunes porteurs de projets qui, ainsi, ne seront pas isolés dans leur activité. Enfin, l'innovation et l'optimisation des lieux seront une ambition de la collectivité pour cette construction mutualisée. La première partie sera dédiée à un atelier pour une activité de transformation de production alimentaire. La deuxième partie sera consacrée à un atelier-boutique pour une activité de création en métier d'art.

Le Vice-président propose que la communauté de communes se porte maître d'ouvrage pour la construction d'un local à vocation économique sur la commune de St Frézal de Ventalon. Il précise qu'une étude de maîtrise d'œuvre serait nécessaire.

Le Président rappelle que pour mener à bien ce projet, la commune de St Frézal de Ventalon a décidé de la mise à disposition, au profit de la CCCML, du terrain cadastré B n°372 d'une contenance de 12 a 00 ca, sis Hameau de l'Ayrolle. Il propose de procéder à la signature d'une convention passée entre les parties et concrétisant cette décision dont le projet est soumis à l'approbation du conseil communautaire et de solliciter les financements les plus élevés possible auprès de l'État (DETR), la Région et le Fisac.

**14 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **8. Loi NOTRe : Avis du conseil communautaire pour l'extension/fusion de périmètre – rapporteur Jean Pierre ALLIER**

La Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a été votée le 07 août dernier. Cette Loi organise les nouveaux seuils de population des EPCI et le calendrier de mise en œuvre.

Pour la communauté de communes, le nouveau seuil de population sera de 5 000 habitants. Le Préfet de la Lozère présentera sa nouvelle carte le 09 octobre prochain puis consultera les EPCI et les communes. Suite à cette consultation, le schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) sera défini au plus tard le 31 décembre 2015. Les recours éventuels pourront intervenir durant les 3 mois suivants. Enfin, le Préfet de la Lozère arrêtera la nouvelle organisation territoriale au plus tard le 31 mars 2016. Les recours possibles devront être déposés auprès du Conseil d'État avant le 30/06/16.

Il est proposé au conseil d'émettre son avis sur l'extension/fusion de son prochain périmètre afin d'être entendu.

Un tour de table est organisé :

Camille LECAT souhaite se rapprocher de Florac, comme cela s'est dessiné depuis plusieurs mois dans les actions de la communauté de communes.

Frédéric FOLCHER rappelle que le territoire échange avec Florac sur différentes thématiques (école, sport, transport scolaire ...) depuis très longtemps. Un rapprochement avec la communauté de communes du Bleygard sera plus difficile.

François FOLCHER ne souhaite pas rejeter l'idée d'un rapprochement avec Le Bleygard, mais n'est pas convaincu par la suite à y donner.

Stéphan MAURIN rappelle d'une part qu'il ne faut pas craindre un travail commun avec Florac. Ce dernier existe déjà à travers le GAL et d'autres structures ou associations. D'autre part, les élus de la CCCML avaient réaffirmé, lors du redécoupage cantonal (nouveau canton de St Etienne du Valdonnez), que le bassin de vie de notre territoire s'étendait jusqu'à Florac. Il ne faut pas oublier les arguments avancés et transmis à l'époque, auprès de M. le Préfet, afin de ne pas être rattaché au territoire situé de l'autre côté du versant du Mont-Lozère (barrière infranchissable du Mont Lozère l'hiver par exemple).

Jean Paul VELAY pense que la vie économique de la CCCML est bien à Florac, d'autant que les dernières délibérations relatives au nouveau canton ont affirmé notre secteur de vie sur Florac. Mais, il a découvert, dans le cadre des travaux de l'Office de Tourisme sur le Pôle Pleine Nature du Mont Lozère, que la Communauté de Communes du Goulet Mont Lozère travaille selon nos mêmes méthodes. Aussi, il ne faut pas exclure la commune du Bleygard de notre prochain périmètre.

Michel RIOU n'émet aucune remarque.

Michel REYDON expose que sa commune travaille plutôt avec Génolhac. Si la vision avec Florac est évidente, il faut

réfléchir sur une ouverture sur le Mont Lozère.

Vanessa ALBARET rappelle que le bassin de vie de Vialas est sur Génolhac et Alès.

Yves COMMANDRÉ rappelle que notre collectivité est « ballotée » par tout le monde. Pour le canton, il a été refusé un rapprochement avec Florac et maintenant l'EPCI se rapproche de Florac.

Dominique MOLINES souhaite se rapprocher de Florac sans se détourner du Bleymard.

Jacques HUGON souhaite un rapprochement plus avec Florac que le Bleymard. Toutefois, si Florac n'est pas possible, il souhaite une orientation vers le Bleymard.

Alain VENTURA souhaite insister pour un rapprochement vers Florac car il n'a pas envie d'un rapprochement avec le Bleymard. Il serait bien plus intéressant que le Bleymard rejoigne la Communauté de Communes de Florac.

Muriel De GAUDEMONT LANDAIS précise que la CCCML s'est constituée sur la base du volontariat et, il est regrettable qu'il n'y ait plus cette liberté car c'est une décision du Préfet. Pourquoi doit-on se poser la question de Florac ou le Bleymard ? La CCCML a des projets en cours avec les deux collectivités. Aussi, il serait pertinent de proposer un premier choix et un second choix.

Jean Claude Dautry expose que le Mont Lozère dans sa globalité est une bonne idée, mais le passage à certaines périodes reste difficile. Dans un premier temps, la CCCML pourrait s'élargir à la commune du Bleymard puis fusionner avec Florac.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire demande à Monsieur le Préfet de la Lozère d'entériner la fusion de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère avec la Communauté de Communes Florac Sud Lozère.

**14 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **9. Taxe de séjour : Fixation des tarifs 2016, convention de gestion unifiée avec la CCFSL– rapporteur Jean Pierre ALLIER**

Le Pays Cévennes a décidé de retirer de ses compétences la gestion de collecte et reversement de la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2016. La gestion de cette compétence revenant à la communauté de communes, celle-ci doit s'organiser.

Le Président rappelle que :

- le poids du tourisme est essentiel au développement économique du territoire et que la taxe de séjour permet à la population locale et résidente de ne supporter qu'une partie des charges qui lui sont imputées.
- Le principe de la taxe de séjour est de faire participer les touristes aux charges engagées pour les actions d'accueil, de promotion et de valorisation.
- Pour mener à bien une politique touristique de qualité en matière de services offerts et proposés pour l'accueil, l'information et la promotion du territoire, il y a lieu de fixer les tarifs et modalités d'application de cette taxe applicables à compter du 1er janvier 2016.

Le Président précise que :

- le tarif de cette taxe est établi en euros (€) par nuitée et par personne en fonction de la nature et de la catégorie de l'hébergement et selon une grille de tarifs déterminés réglementairement,
- cette taxe est perçue par l'intermédiaire des logeurs, hôteliers et propriétaires ou autres intermédiaires, qui la versent ensuite auprès du receveur de la Communauté de Communes,
- Le produit de cette taxe est obligatoirement affecté au budget pour les dépenses favorisant la fréquentation touristique du territoire de la communauté de communes.

Il est proposé au conseil d'instaurer une taxe de séjour sur le territoire communautaire comme suit :

- Taxe de séjour au réel pour l'ensemble des hébergeurs du territoire,
- Périodicité de perception : 365 jours par an,
- Recouvrement de la taxe : Semestrielle, soit les 30 juin et 31 décembre N,
- Les Tarifs :

<b>Perception toute l'année à compter du 1er janvier 2016</b>	<b>Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère</b>
<b>Hôtels</b>	
3 étoiles	0.90 €
2 étoiles	0.80 €
1 étoile	0.70 €
sans étoile	0.40 €
<b>Meublés</b>	
4/5ème catégorie	1.30 €
3ème catégorie	0.90 €
2ème catégorie	0.80 €
1ère catégorie	0.70 €

Non classés	0.40 €
<b>Campings</b>	
4 étoiles	0.50 €
3 étoiles	0.50 €
2 étoiles	0.20 €
1 étoile	0.20 €
Sans étoile	0.20 €

La communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère n'a pas les moyens matériels et humains d'assurer cette charge de travail supplémentaire. De ce fait, une rencontre a été organisée entre la CCCML et la Communauté de Communes Florac Sud Lozère (CCFSL) pour envisager un travail de mutualisation. Il est proposé au conseil d'approuver la convention de partenariat avec la CCFSL relative à la perception et reversement de la taxe de séjour.

**14 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### 10. **Spanc : Mutualisation du service avec la CCFSL – rapporteur Jean Pierre ALLIER**

Lors de sa séance du 23 juillet 2015, la CCCML a décidé de se retirer du Pays Cévennes. Une des conséquences est le retour de la compétence SPANC à la communauté de communes. N'ayant pas les moyens matériels de s'organiser pour un bon fonctionnement du service, le Président propose au conseil d'engager un partenariat avec le service SPANC de la Communauté de Communes Florac Sud Lozère. La communauté de communes adressera un courrier en ce sens au Président de la CCFSL.

#### 11. **État d'avancement des projets en cours**

Cure du Pont de Montvert : Une révision des coûts a été faite par le maître d'œuvre, l'Atelier BESSIN de Mende. Cette révision a été incluse dans la fiche du contrat territorial.

Presbytère de Fraissinet de Lozère: Suite à la rédaction de la fiche du contrat territorial, il est proposé au conseil

☉ d'approuver le plan de financement suivant :

<i>Dépenses (ht) :</i>	
Maîtrise d'œuvre	25 100
Études	9 600
Publication	800
Branchements	1 800
Travaux	280 000
Divers et imprévus	12 000
<b>Total</b>	<b>329 300</b>

☉ d'autoriser le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des financeurs suivants :

- ÉTAT - DETR
- Région
- Département de la Lozère
- GAL - ATCC Causses Cévennes

**14 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Gendarmerie : Le président informe l'assemblée que la gendarmerie a été inaugurée le 21 septembre par Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Bernard CAZENEUVE. Les enfants de l'école de l'Estournal qui ont pu assister à cette inauguration en garderont un beau souvenir. La cérémonie s'est bien déroulée.

Espinas : L'inauguration de l'Espinas, hangar bâtiment en amont de la route et sentier d'interprétation se déroulera le 26 septembre prochain.

Personnel communautaire : Le président informe l'assemblée que le contrat de l'agent en CAE arrive à terme le 09/10/15. Cet emploi ayant trouvé toute sa justification au sein du service de la Maison des Services au Public et cet agent donnant satisfaction, il propose de créer un emploi pour le recruter. De plus, vu la charge de gestion administrative de la CCCML en constante progression, cet agent pourrait partager son temps avec le secrétariat. Le poste ainsi créé serait pour un Adjoint Administratif Territorial de 2° Classe à temps non complet de 28h hebdomadaires.

**14 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 23 h 20.**